

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société HB Perf, sous la forme juridique : Sasu, dont le siège social est situé au 44 rue de la République 80000 Amiens, immatriculée sous le numéro 980 998 769, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : DATES ET DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroule du lundi 10 novembre au dimanche 30 novembre à 23h59.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates du Jeu en cas de besoin, et s'engage à en informer les participants via ses publications sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans et plus), résidant en France Métropolitaine et disposant d'un compte utilisateur actif sur l'un des réseaux sociaux suivants : Instagram, Facebook, et LinkedIn.

La participation est limitée à une seule participation par personne physique et par réseau social.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu est organisé simultanément sur les pages officielles de l'Organisateur :

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/hbperf>

Facebook : <https://www.facebook.com/people/Hb-Perf/100083188914124>

Instagram : <https://www.instagram.com/hbperf>

Pour être éligible au tirage au sort, chaque participant doit impérativement avoir accompli les actions suivantes sur la publication du Jeu, sur l'un des réseaux :

1. Suivre la page officielle HB Perf sur le réseau social concerné.
2. Aimer la publication du Jeu.

Toute participation incomplète, illisible, ou ne respectant pas les conditions sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU

Le jeu est doté d'un **lot de 3 séances de coaching** au total, en visio ou en présentiel dans les locaux de HB Perf.

Le lot est strictement personnel et ne peut être ni échangé, ni cédé, ni faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces. L'Organisateur se réserve le droit de modifier la nature du lot pour un lot de valeur équivalente si les circonstances l'exigent, sans que les gagnants puissent réclamer une quelconque compensation.

ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera désigné par un tirage au sort effectué de manière aléatoire parmi tous les participants éligibles qui auront respecté les conditions de participation (Article 4).

Le tirage au sort aura lieu le lundi 1^{er} décembre au plus tard, au moyen d'un outil de tirage au sort automatique (Appsorteos).

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS ET REMISE DES LOTS

1. **Notification** : Les gagnants seront informés par message privé (DM) sur le réseau social utilisé pour la participation, dans les 72 heures suivant le tirage au sort.
2. **Réponse** : Chaque gagnant disposera d'un délai de 5 jours pour répondre au message de notification et accepter son lot en fournissant les informations nécessaires (nom, prénom, contact).
3. **Refus/Non-réponse** : En l'absence de réponse ou en cas de refus du lot dans le délai imparti, le gagnant sera considéré comme déchu et un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un gagnant de remplacement.
4. **Modalités** : Les modalités de planification de la séance de coaching seront définies directement entre le gagnant et le coach de HB Perf.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles collectées dans le cadre de ce Jeu sont traitées par l'Organisateur aux seules fins de gestion du Jeu, de désignation des gagnants et d'attribution des lots.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ ET EXONÉRATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Clause Obligatoire : Ce Jeu n'est ni géré, ni parrainé, ni associé à Instagram, Facebook, ou LinkedIn.

L'Organisateur décharge la responsabilité des plateformes de réseaux sociaux de toute réclamation relative à l'organisation ou au déroulement du Jeu.

ARTICLE 10 : LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige qui naîtrait à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable entre l'Organisateur et le participant sera soumis aux tribunaux français compétents.